

→ exemplaire à transmettre

TAXE D'APPRENTISSAGE VERSÉE EN 2026

Coupon à remettre à la personne chargée de la déclaration de la Taxe d'Apprentissage dans votre entreprise :

ENTREPRISE : SIRET :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

TELEPHONE : COURRIEL :@.....

Dans le cadre des 13 % - fraction de taxe affectable aux établissements scolaires

Je demande que soit reversé au LYCEE BOSSUET de LANNION :

La totalité du montant affecté par cette fraction

UAI d'habilitation 0220123P (lycée professionnel)

Le montant suivant :

UAI d'habilitation 0220102S (lycée d'enseignement général et technologique)

Fait à....., le

SIGNATURE

→ exemplaire à conserver

TAXE D'APPRENTISSAGE VERSÉE EN 2026

Coupon à remettre à la personne chargée de la déclaration de la Taxe d'Apprentissage dans votre entreprise :

ENTREPRISE : SIRET :

RAISON SOCIALE :

ADRESSE :

VILLE : CODE POSTAL :

TELEPHONE : COURRIEL :@.....

Dans le cadre des 13 % - fraction de taxe affectable aux établissements scolaires

Je demande que soit reversé au LYCEE BOSSUET de LANNION :

La totalité du montant affecté par cette fraction

UAI d'habilitation 0220123P (lycée professionnel)

Le montant suivant :

UAI d'habilitation 0220102S (lycée d'enseignement général et technologique)

Fait à....., le

SIGNATURE



taxe
d'apprentissage
2025-2026

**ensemble
scolaire
catholique
de Lannion**

ÉCOLE • COLLÈGE • LYCÉE • SUPÉRIEUR



Réussir ensemble

L'ensemble scolaire catholique de Lannion est un **établissement d'excellence**.

Il offre à chaque jeune les meilleures conditions d'apprentissage et adapte les formations **aux besoins de l'entreprise**.

Formations initiales

- CAP Cuisine
- CAP Hôtellerie Café et Restauration (HCR)
- Bac Professionnel Cuisine
- Bac Pro Commercialisation Service en Restauration (CSR)
- Bac Pro Métiers du Commerce et de la Vente (MCV)
- Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne - (ASSP)
- Bac STHR (Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration)
- Bac STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)
- BTS tourisme

UFA - formations en alternance

- CAP Accompagnement Éducatif Petite Enfance (apprentissage en 1 an)
- Bac Professionnel MHR option cuisine
- Bac Professionnel MHR option service
- Certificat de spécialité métiers du bar
- BTS Tourisme (alternance possible dès la deuxième année)

Dispositifs

- SEGPA / 3e prépa métiers /Dispositif ULIS pro



Taux de réussite 2025

- CAP Cuisine, **92%**
- CAP Hôtel-Café-Restaurant, **75%**
- Bac Professionnel Commercialisation et Services en Restauration (CSR), **93%**
- Bac Professionnel Cuisine, **100%**
- Bac Technologique Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration, (STHR), **100%** (82% mention)
- Bac Technologique STMG (Sciences et Technologies du Management et de la Gestion), **100%** (72% mention)
- Bac Général, **99.5%** (92% mention)
- BTS Tourisme, **100%**

Comment verser votre taxe d'apprentissage au Lycée Bossuet ?



La taxe d'apprentissage est le **seul impôt pour lequel vous choisissez l'affectation de votre versement**. Par votre versement au lycée Bossuet, vous contribuez activement à la formation de vos futurs collaborateurs.

Le versement de la taxe d'apprentissage se fait en deux fractions :

Une première fraction équivalente à **87% de la taxe d'apprentissage**, collectée en 2024 par le réseau des URSSAF et de la MSA sera versée aux CFA pour financer les contrats d'apprentissage.

Nous sommes habilités dans cette première fraction pour notre UFA - UAI **0222019A**

Une seconde fraction égale à **13% de la taxe d'apprentissage**, appelée également « solde de la taxe d'apprentissage », versée directement par les entreprises aux établissements.

Nous sommes habilités dans cette seconde fraction pour notre lycée professionnel UAI **0220123P**

INFO



Quelque soit votre type de déclaration **vous pouvez** :

- Consulter notre flyer de Taxe d'Apprentissage sur **notre site internet** www.saintjosephlannion.fr
- **Compléter le coupon-réponse ci-joint et le transmettre à votre expert-comptable** afin que votre Taxe d'Apprentissage soit versée à notre établissement.

SOLTEA



A partir du 1er avril

l'entreprise doit effectuer le paiement de la TA auprès de l'Urssaf, via la plateforme SOLTEA. Lors de la déclaration sur SOLTEA le versement au LYCEE BOSSUET

UAI au choix : 0220102S ou 0220123P



Durant l'année, vous pouvez verser votre TA à l'URSSAF en précisant que son montant est destiné au LYCEE BOSSUET de Lannion

> 0220123P pour le lycée professionnel
> 0220102S pour le lycée général et technologique